



BULLETIN D'ADHESION ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GROUPEMENT DE CHASSEURS

(validité du 01/07/2026 au 30/06/2027)

Votre Fédération Départementale des chasseurs met à votre disposition un contrat d'assurance responsabilité civile Groupement de chasseurs spécialement sélectionnée et étudiée à votre attention.

Le contrat d'assurance collective à adhésion facultative est souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs, auprès de la société MIC Insurance Company, société anonyme à conseil d'administration, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège est situé 29 rue de Bassano 75008 PARIS, dont le numéro SIREN est le n° 885241208, par l'intermédiaire de LIBBELA AFFINITY, filiale du groupe FINAXY sous la marque ELKYA, société par actions simplifiée de courtage d'assurance, dont le siège social est situé 74-78 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 978 155 612 et à l'ORIAS sous le numéro 23006403. Document distribué par l'intermédiaire de APAVA, SAS de courtage immatriculé au RCS de Narbonne sous le N°901 331 710 dont le siège social est situé à Caumont le neuf – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, immatriculée à l'Orias sous le N°21 007 431.

Ce contrat couvre la responsabilité civile des Groupements de chasseurs et de leurs membres dans le cadre de leurs activités cynégétiques, ainsi que certaines garanties complémentaires comme la défense pénale et les accidents corporels. Il couvre les conséquences pécuniaires des dommages causés à des Tiers (corporels, matériels, immatériels consécutifs) à l'occasion d'Actes de chasse ou d'activités connexes (traque, battue, lâchers, destructions, etc.).

Informations relatives au client : vos besoins et exigences

Garantir la responsabilité civile de votre Groupement de chasseurs

Garantir les dommages causés aux cultures et récoltes par le petit gibier sédentaire ou lâché

Garantir la responsabilité civile des mandataires sociaux du Groupement de chasseurs

Vous garantir un accompagnement dans le cadre de votre défense pénale et d'un recours suite à accident

Garantir l'accompagnement de l'Assuré en cas d'Accident corporel

Compte tenu des informations que vous nous avez communiquées, ce contrat proposé par notre partenaire MIC Insurance Company est adapté au regard de votre situation et de vos besoins exprimés. Il est détaillé dans l'ensemble des documents consultables sur le site et locaux de votre Fédération Départementale des chasseurs et sur www.elkyia.com

L'Adhérent (tous les champs doivent être complétés pour que l'adhésion soit validée)

Nom du groupement :

Nom et Prénom du représentant :

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Adresse du Groupement de chasseurs :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone :

Nombre de membres du groupement de chasseurs :

Numéro d'identification au registre national des association :

Document à joindre : Copie recto-verso de la Carte d'identité du représentant du Groupement de chasseurs.

Besoin d'aide pour la souscription ?

Contactez-nous au **04 68 33 72 55**

Par mail : **chasse@apava.fr**

Lors du paiement par chèque, votre garantie ne sera acquise que le lendemain à 0h de la validité de votre paiement.

Réglez le chèque à l'ordre de **APAVA**.

Le chèque sera à envoyer à l'adresse suivante :

Cabinet APAVA
6 rue Henri Becquerel
11200 Lézignan-Corbières

Responsabilité Civile du Groupement de Chasseurs : Nombre de membres du Groupement	Prix par Groupement de chasseurs	TOTAL
1 à 75 membres	130,00 €	=€
75 à 150 membres	150,00 €	=€
150 à 200 membres	275,00 €	=€
200 à 300 membres	350,00 €	=€
300 membres et plus => 1€ par membre supplémentaire	370,00 €	=....€

Option	Garanties	Franchise	Prime	Souscription
Protection juridique Groupement :	Plafond 30 000€	Sans	30€	Je m'assure en protection juridique groupement : OUI : j'ajoute 30€ au total. NON : je ne modifie rien.

TOTAL DES COTISATIONS	€
------------------------------	---------------